



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Protocole COVID-19 de la destination Chypre, valide à partir du 1er juin 2022

A. Entrée au pays

Q1: *Quelles sont les conditions d'entrée dans le pays ?*

Il n'existe aucune restriction à l'entrée dans le pays.

Q2 : *Quels documents sont nécessaires pour voyager à Chypre?*

Seuls les documents de voyage normaux sont requis (pièce d'identité et carte d'embarquement de l'avion).

B. Déplacement dans le pays

Q3: *Existe-t-il des restrictions locales concernant les déplacements?*

Il n'y a actuellement aucune restriction de mouvement et les voyageurs peuvent bénéficier de toutes sortes de services et d'installations sur l'ensemble de la destination, sans avoir à présenter de certificat de santé.

C. Protocoles de destination

Q4: *Protocoles généraux*

- a. Des protocoles renforcés en matière de santé, de sécurité et d'hygiène ont été conçus pour tous les établissements d'accueil, sites culturels et lieux de divertissement, et une formation approfondie du personnel a eu lieu avant l'ouverture de la destination aux visiteurs.
- b. Des mesures de distanciation physique sont suivies afin d'assurer que des personnes n'appartenant pas au même groupe de voyageurs maintiennent une distance raisonnable les uns des autres.
- c. Aération fréquente a lieu dans toutes les zones intérieures publiques, de sorte que la climatisation soit améliorée avec un apport régulier d'air frais.
- d. Gel/liquide antibactérien est mis à disposition dans tous les établissements, aux entrées, zones d'accueil, salons, toilettes publiques, ascenseurs, etc.

Q5: *Bus / véhicules de location / taxis / jeeps de plongée /safari/yachts*

- a. Le port de masque est obligatoire
- b. Aération et désinfection fréquentes
- c. Désinfection de tous les points à haute fréquence de contact après chaque itinéraire (poignées de porte, sièges, etc.)
- d. Capacité des bus touristiques est autorisée à 100%



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Q6: Piscines, plages et parcs aquatiques

- a. Désinfection des transats, des parasols et des coffres forts personnels après chaque utilisation
- b. La distance physique ne s'applique pas aux sauveteurs appelés à sauver des vies en cas d'urgence.

Q7: Établissements d'hébergement

- a. Règles d'hygiène des mains pour tout le personnel de service; pour le personnel ménager, le port de gants est aussi obligatoire
- b. Dispersion des visiteurs lors de l'enregistrement en groupe (check-in)
- c. Les chambres ne seront attribuées aux nouveaux arrivants, qu'après suffisamment de temps se soit écoulé depuis le départ des occupants précédents, afin d'assurer un nettoyage profond, la désinfection et une aération appropriée.
- d. Désinfection des clés / cartes de chambre après chaque départ
- e. Dans les cas où nourriture ou boissons sont disponibles sur des présentoirs libre-service, des pare-éternuements et des postes de désinfection des mains sont installés ou des masques faciaux sont mis à disposition; alternativement, les articles pourraient être servis directement par le personnel.

Q8: Restaurants, bars, cafés, pubs et boîtes de nuit

- a. Règles d'hygiène des mains approprié, pour tout le personnel
- b. Les menus sont désinfectés après chaque utilisation, sauf s'ils sont jetables; alternativement, ils seront affichés à différents points communs de l'établissement, ou mis à disposition numériquement.
- c. La désinfection de tous les points de contact est effectuée après chaque utilisation, par ex. chaises, tables, moulins à sel / poivre, bouteilles de sauce, machines de paiement électronique, etc.
- d. Une fiche d'information est mise à disposition à l'entrée, indiquant, à tout moment, l'effectif maximal de présence simultanée, autorisée dans les lieux.

D. Procédures de test et de quarantaine à la destination

Q9: Quelle sera la suite à donner pour les voyageurs dont le test s'avère positif pendant leur séjour à Chypre? Qui couvrira les frais d'hospitalisation et de traitement?

- a. Le gouvernement chypriote s'est engagé à prendre soin de tous les voyageurs dont le test serait positif au coronavirus pendant leur séjour. Le gouvernement transfèrera ces personnes dans un établissement distinct et couvrira les frais de logement, de nourriture, de boisson et du traitement médical; le voyageur n'aura à couvrir que le coût de son transfert à l'aéroport et le vol de rapatriement, en collaboration avec son voyageur et / ou sa compagnie aérienne.
- b. Plus précisément, un hôpital dédié au COVID-19 a été mis à la disposition exclusive des voyageurs dont le test est positif au coronavirus, avec un surplus de lits disponibles et des unités de soins intensifs équipées d'appareils respiratoires.



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

- c. Une personne dont le test est positif peut également choisir de s'isoler dans une maison / un appartement privé, à ses propres frais, à condition que sa chambre ne soit pas partagée avec d'autres et qu'elle n'utilise pas les lieux publics

Q10: Quelle est la durée de la quarantaine pour les cas positifs ?

La durée de la quarantaine pour les cas positifs est de 7 jours à compter de la date du test positif et ils sont ensuite libérés sans qu'il soit nécessaire de tester négatif. La durée de l'isolement peut être encore réduite si un voyageur teste négatif pour le coronavirus le 5ème jour après avoir été testé positif (le test doit être PCR et le coût à la charge de l'individu). A noter que pendant la période de l'isolement, il est obligatoire pour le voyageur de s'isoler dans sa chambre ou des espaces désignés en tout temps.

Q11: Quelle est la définition d'un contact étroit?

- a. Un contact étroit est défini comme « une personne ayant été en contact physique très étroit avec une personne testée positive au coronavirus », c'est-à-dire une distance de moins de 2m pendant plus de 15 minutes.
- b. Le traçage des contacts en avion comprend uniquement les passagers de la même famille.
- c. Il est recommandé que les contacts étroits d'une personne dont le test de dépistage du coronavirus est positif effectuent un autotest aux jours 3 et 5 à compter de la date du contact.
- d. Pour les contacts étroits qui ne sont pas complètement vaccinés ni récemment rétablis, ou si une période de 7 mois s'est écoulée depuis la date de leur vaccination complète, le test des jours 3 et 5 est obligatoire.
- e. Les contacts étroits qui ne sont pas déclarés par des cas positifs, peuvent se déclarer comme tels, en appelant le numéro de téléphone 22514264, 22514258/9 (lundi-dimanche 08:00-20:00) ou par e-mail au contacttracing2@moh.gov.cy

F. Plus d'informations

Q12: Comment les voyageurs peuvent-ils être informés des derniers développements et des protocoles mis en œuvre à la destination ?

- a. Une adresse email dédiée a été mise en place à cet effet par le Ministère délégué au Tourisme : travel2022@visitcyprus.com
- b. De plus, une équipe dédiée d'experts répondra aux questions des voyageurs sur Facebook Messenger (www.facebook.com/VisitCyprus.cy).
- c. Toutes les informations pertinentes seront également disponibles sur le site www.visitcyprus.com